

## Annexe financière 2019, tarifs 2020

Adoptée en assemblée générale le 17 septembre 2019

### Rappel :

« Sont membres de l'association les personnes physiques agents publics de catégorie A (ou équivalent hors fonction publique) exerçant des fonctions de responsabilités documentaires dans un établissement ayant des activités liées à l'enseignement supérieur, à la recherche publique et à la formation des professionnels de la documentation. » [1]

*Extrait des statuts Titre II - Article 5*

L'adhésion annuelle groupée (prise par un service ou une institution) est de :

- 500 € pour un seul bénéficiaire – tranche 1
- 900 € jusqu'à trois bénéficiaires – tranche 2
- 1200 € jusqu'à 5 bénéficiaires – tranche 3

Au-delà de 5 bénéficiaires, chaque bénéficiaire supplémentaire coûte 50 €.

L'adhésion individuelle est prise par une personne physique et coûte 30 € par an et par personne.

Les sommes sont entendues nettes, l'ADBU ne prélevant pas de TVA.

L'adhésion à l'ADBU ne donne pas de droit à des déductions fiscales.

Les paiements peuvent s'effectuer par chèque à l'ordre de l'ADBU ou par virement administratif sur le compte suivant :

ADBU

Domiciliation BP RIVES ST MICHEL

Code banque : 10207 Code guichet : 00054 Compte : 21217044322 Clé RIB : 38

IBAN : FR76 1020 7000 5421 2170 4432 238

BIC/SWIFT : CCBPFRPPMTG

---

[1] Outre les personnels de la filière bibliothèque, cela inclut notamment les cadres des filières AENES, ASU, ITA ou ITRF, les collègues de l'Enssib, de l'ABES, des CRFCB, des laboratoires de recherche, des bibliothèques associées, des grandes écoles, etc.